

voyance de sa part. Après dix ans d'expérience il a fallu renoncer aux deux rangs de loges. Ceux qui les avaient désirées et même demandées ne les avaient pas louées, les idées du public s'étant modifiées depuis 1830 avec la forme du gouvernement. On ne voulait plus de loges privées et on redemandait des galeries publiques, parce que les premières étant restées inoccupées, la différence des recettes rendait toute direction impossible sans une subvention considérable. La substitution d'un parterre assis et commode à celui du théâtre Soufflot où l'on était debout, diminuait aussi de beaucoup le bénéfice du directeur, malgré l'augmentation du prix des places.

Cependant si l'on voulait se rendre compte du revenu que devaient former les deux rangs de loges et l'ajouter aux recettes du nouveau théâtre, on aurait trouvé une différence très-avantageuse sur celle de la salle Soufflot : le calcul, du reste, en avait été fait. Quant à ceux qui ont prétendu que la salle ancienne contenait plus de places que la nouvelle, c'était soutenir que la partie est plus grande que le tout, la surface de la salle ayant été agrandie de l'emplacement entier des cours obscures d'où les chambres des acteurs tiraient leur peu de lumière et d'air infect.

Il serait donc de la plus grande iniquité de rendre M. Chénard responsable des conséquences de cette disposition qui existait déjà dans plusieurs théâtres de Paris, notamment au Théâtre-Français et à celui de l'Opéra-Comique, après lui en avoir fait une des conditions du programme qui lui a été imposé. Quant à l'administration de M. Lacroix-Laval, après avoir accordé les loges particulières à de nombreuses réclamations, elle ne pouvait pas prévoir que quatre ans plus tard une révolution, mettant à l'ordre du jour des idées entièrement opposées, modifierait l'opinion au point de voir redemander les galeries publiques par ceux qui en exigeaient alors la destruction (1).

Quelques jours après le rapport de M. Terme, la commission du conseil fit le sien par l'organe de M. Prunelle et conclut à

(1) Ce même public redemande aujourd'hui un certain nombre de loges particulières,